



Rapport d'Orientations Budgétaires 2018

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique transmise en Préfecture.

L'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L 2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientations budgétaires. Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport.

S'agissant plus particulièrement de Veuzain-sur-Loire, la présentation du DOB est l'occasion pour la majorité municipale d'affirmer avec force la poursuite de ses engagements de campagne et de présenter les moyens de financer les projets et politiques publiques mis en place.

1. Les éléments contextuels

a) Une reprise de la croissance mondiale

Le Fonds Monétaire International (FMI) prévoit une croissance mondiale en 2017 de 3,5% et 3,6% en 2018, des niveaux supérieurs à la croissance enregistrée de 3,2% en 2016.

Cette croissance masque toutefois des différences entre pays et se situe en dessous des moyennes d'avant crise de 2008 notamment pour la plupart des pays avancés et pour les pays émergents et en développement exportateurs de matières premières.

Avec un cours du pétrole en repli et un tassement du prix des matières premières, l'inflation globale est restée modérée et l'a été également pour les pays émergents. Le FMI estime que la croissance de l'économie s'affermirait au niveau mondial mais va ralentir aux Etats-Unis cette année et en 2018 par rapport aux précédentes prévisions.

Enfin, le FMI maintient pour la Chine une prévision de croissance de 6,7% en 2017 et 6,4% en 2018.

b) La prévision de croissance de la zone euro en hausse

La croissance devrait être un peu plus forte que prévue au sein de la zone euro, grâce à de meilleures performances de l'Espagne, de l'Italie et, dans une moindre mesure, de la France et de l'Allemagne.

La croissance au premier trimestre 2017 a généralement dépassé les attentes grâce à une demande intérieure plus soutenue que prévue.

c) La croissance française profite de la croissance économique

La croissance française est portée par un contexte économique plus favorable que les années précédentes. L'accélération de l'activité économique est portée par les investissements des entreprises et des ménages qui bénéficient toujours de taux d'intérêt faibles.

Les économistes prévoient un taux d'investissement des entreprises en 2018 supérieur au pic de 2008 observé avant la crise.

L'inflation devrait rester à des niveaux faibles, largement en dessous de 2%, qui constitue pourtant la cible de la Banque centrale européenne (BCE). En effet, les prix augmenteraient de 1,1% en 2018 selon un consensus d'économistes (contre 1% dans le PLF 2018), après 1% en 2017.

Le budget de l'Etat 2018 porté par le Gouvernement est basé sur une croissance du PIB de 1,7% en 2018. Pour 2017, l'INSEE a relevé sa prévision de croissance de 1,6% à 1,8%. La France n'avait pas connu un tel niveau de croissance depuis 2011, contribuant à accélérer l'activité économique et à réduire le déficit public.

La prévision du déficit public est revue à la baisse. Les précédentes prévisions tablaient sur un déficit de 3% du PIB cette année et 2,7% l'an prochain. La prévision officielle de déficit public a donc été revue à la baisse à 2,9% du PIB pour 2017 et 2,6% pour 2018. Le seuil des - 3% pourrait être franchi pour la première fois depuis 2008 et permettrait à la France de sortir de la procédure européenne de déficit excessif.

Si le déficit public est en recul, le solde budgétaire devrait se creuser avec la baisse importante des prélèvements obligatoires (plus de 10 milliards €) avec principalement la taxe d'habitation, puisque l'Etat compensera le manque à gagner auprès des collectivités locales sur la base du produit 2016. De plus, l'Etat ne bénéficiera pas des économies générées par la baisse des dotations aux collectivités comme les années précédentes.

2. Projet de loi de finances 2018

Le projet de loi de finances 2018 présente pour le volet des collectivités locales de nombreuses dispositions comportant notamment, une contractualisation « Etat et collectivités locales », et une modification en profondeur de la fiscalité locale avec la suppression partielle progressive de la taxe d'habitation.

a) Le gel de la Dotation Global de Fonctionnement (DGF) et l'augmentation des dotations péréquatrices en 2018

Gel de la DGF et contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales

La baisse de la DGF opérée depuis ces dernières années au travers du redressement des finances publiques est suspendue pour 2018, mais pour autant l'Etat demande aux collectivités locales un effort d'économies conséquent.

Ainsi, le gouvernement souhaite associer les collectivités locales à l'effort partagé de maîtrise de la dépense publique sans reconduction de la baisse de la DGF au profit d'un engagement de confiance dans le cadre d'une contractualisation avec les collectivités.

Pacte entre l'Etat et les collectivités locales :

L'Etat demande aux collectivités locales un effort d'économies de 13 milliards € sur le quinquennat. Cela se traduirait par une contractualisation entre l'Etat et les 319 plus grandes collectivités locales dont les régions, les départements, les communautés d'agglomération de plus de 150 000 habitants et les communes de plus de 50 000 habitants.

Ce contrat signé entre le Préfet, la DGFIP et l'exécutif local prévoit deux critères de bonne gestion. Une baisse tendancielle des dépenses de fonctionnement et une amélioration de l'autofinancement.

Les collectivités devront limiter l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2% par an hors inflation pendant 5 ans.

Le deuxième critère concerne les communes de plus de 10 000 habitants (et les communautés de plus de 50 000 habitants) qui se verront appliquer une règle d'or renforcée en matière d'endettement consistant à accroître leur capacité d'autofinancement, en minorant le recours à l'endettement ; les capacités de désendettement ne devant pas dépasser douze ans d'ici cinq à six ans.

Augmentation de la péréquation verticale

Le PLF 2018 propose également une augmentation de 190 millions des allocations péréquatrices (Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation de Solidarité Rurale) au sein de la DGF. Concernant la seule DSU, elle devrait augmenter de plus de 90 M€.

b) La suppression partielle progressive de la taxe d'habitation

Le PLF 2018 introduit une réforme la taxe d'habitation (TH) qui sera progressivement réduite pour la majorité des ménages acquittant cet impôt local au titre de leur résidence principale.

D'ici à 2020, 80% des ménages seront progressivement exonérés de TH. Celle-ci sera maintenue pour les contribuables aux revenus les plus élevés. En dessous d'un certain plafond (27 000 € de revenu fiscal de référence pour un célibataire, 49 000 € pour un couple avec enfant, ensuite rajouter 6 000 € pour chaque enfant supplémentaire) un ménage verra sa cotisation actuelle diminuer de 30% en 2018 puis de 65% en 2019 avant de disparaître en 2020.

Le coût de cette mesure est estimé à 3 milliards € en 2018 et à plus de 10 milliards en 2020. Pour compenser la perte de ressources des collectivités, l'Etat prendra à sa charge les dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017. Les éventuelles augmentations de taux ou d'abattements seront supportées par les contribuables.

c) Les autres mesures du PLF 2018 concernant les communes

Fonds d'aide à l'investissement public local prolongé et revu à la hausse

L'effort engagé par l'Etat en 2015 en faveur de l'investissement public des collectivités locales est poursuivi. En 2018, 665 millions € sont prévus au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour appuyer les projets portés par les communes et les établissements intercommunaux. Ils comprennent :

- Une première enveloppe de 615 M€ consacrés aux grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et les établissements intercommunaux, comme la transition énergétique, la rénovation thermique des bâtiments, la mobilité durable et la modernisation de l'action publique.
- Une seconde enveloppe destinée à attribuer des subventions supplémentaires à des communes ou des EPCI qui se sont engagés, dans le cadre d'un contrat prévu avec le Préfet de région, à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement dans le cadre d'un projet de modernisation.

Automatisation du Fonds de compensation à la TVA (FCTVA)

Jusqu'à présent, les attributions du FCTVA font l'objet d'une déclaration des collectivités et des EPCI. A compter de 2019, les attributions du FCTVA seront automatisées, par recours à une base comptable des dépenses engagées et mises en paiement.

Revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés

La loi de finances prévoit l'augmentation de la dotation forfaitaire versée aux communes en charge de l'instruction des passeports et des CNI (cartes nationales d'identité). En effet, le montant forfaitaire par dispositif de recueil passerait de 5 030 € par an à 8 580 €.

Concernant cette dotation, est instituée une autre composante d'environ 12 000 € versée aux seules communes enregistrant une activité importante de recueil et délivrance des CNI (plus de 1 875 titres par an).

3. Le contexte financier local

Il est important de rappeler que les équilibres financiers de la Ville ont été fortement impactés depuis 2014 par les pertes de recettes successives liées à la baisse des dotations de l'Etat sur la période 2014-2016, les diminutions en cascade des concours financiers des autres niveaux institutionnels, les impacts budgétaires des différents transferts de charges, mais également les mesures législatives régulièrement imposées par l'Etat.

La création de la commune nouvelle en 2017 a permis de stabiliser notre DGF pour les 3 ans à venir (2017-2018-2019), voire une légère augmentation de 5%.

Depuis 2014, un effort particulier a été demandé aux services municipaux afin de ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement, autres que celles imposées dans le cadre législatif.

4. Le résultat de l'exercice 2017

Rappels :

- Le budget de fonctionnement 2017 a été construit avec une hausse de 1,9 % par rapport au budget 2016.

- Le budget d'investissements 2017 a atteint un niveau record puisqu'une enveloppe globale de 1,6 M€ a été retenue (dont 1,1 M€ au titre de la rénovation de la place du Centre bourg).

Résultats 2017 (sous réserve de validation du Trésor Public) :

- **Fonctionnement :**
 - Dépenses : nous terminons l'année avec une économie de 329 K€ par rapport au budget dont 139 K€ sur les charges générales et 71 K€ sur les charges de personnel, traduisant ainsi les efforts des services pour accompagner et appliquer notre politique de maîtrise des coûts.
 - Recettes : elles se révèlent supérieures de 250 K€ aux prévisions budgétaires.
 - Nous dégageons cette année une Capacité d'Auto-Financement de 579 K€, dont, pour la première fois, 184 K€ au titre du seul exercice 2017. C'est la marque tangible du redressement des finances communales opéré depuis 4 ans.
- **Investissements :**
 - Dépenses : sur un budget de 1.986 K€, nous avons réalisé (en incluant les « Reste à Réaliser ») 1.877 K€, soit 95% du budget prévu.
 - Recettes : elles se sont révélées supérieures de 5% aux prévisions budgétaires. A noter la bonne prévision des subventions estimées au budget à 315 K€ et effectives pour 310.
 - Le résultat du budget d'investissements est négatif de 408 K€ mais, compte tenu de l'excédent reporté de 2016 (768 K€), nous terminons l'année avec un excédent de 360 K€
- **Résultat cumulé :**
 - Le résultat cumulé de notre budget 2017 ressort donc à 939 K€, correspondant exactement à notre situation de trésorerie au 31/12/2017. Cette somme représente 3 mois de frais de fonctionnement.
- **Etat des restes à réaliser (RAR) :**
 - **Dépenses :** il reste 349 K€ correspondant à des travaux engagés et non encore réglés.
 - **Recettes :** il reste 176 K€ de recettes à percevoir correspondant pour l'essentiel à des subventions à recevoir sur les travaux non encore réglés.

5. Orientations budgétaires 2017-2020

Le scénario proposé dans le cadre du DOB 2018 présente les hypothèses suivantes :

- **Fiscalité :** progression des bases de TFB et **stabilité des taux d'imposition jusqu'à la fin du mandat**
- **Dotations :** stabilité de la DGF et légère hausse de la DSR
- **« Sanctuarisation » de l'excédent du compte de fonctionnement 2017** jusqu'à la fin du mandat afin de faire face à d'éventuelles dépenses imprévues (Ex. : remplacement de la chaudière des écoles, réfection de la toiture de l'école maternelle) et/ou pouvoir disposer en 2020 d'un volant de trésorerie représentant 2 mois de coûts de fonctionnement. On peut également envisager une montée en charge progressive pour parvenir à 600 K€ en 2020.
- **Elaboration d'un budget de fonctionnement 2018 dont le total ne devra pas être supérieur à celui de 2017**
- **Progression des charges à caractère général de 4%** en 2018 par rapport au Réalisé 2017, puis stabilisation en 2019 et 2020
- **Progression des charges de personnel de 3%** en 2018 (RIFSEPP et recrutement pour les cartes d'identité) par rapport au Réalisé 2017, puis baisse de 2,4% en 2019 suite au départ non remplacé d'un collaborateur et hausse de 1% en 2020
- **Poursuite de notre ambitieuse politique d'investissements** à hauteur de 900 K€ en 2018, 550 K€ en 2019 et 350 K€ en 2020. Au total nous aurons réalisé plus de 5,5 M€ d'investissements durant le mandat.
- **Stabilisation du niveau de la dette :** les 900 K€ d'investissements 2019 ne nécessiteront que 100 K€ d'emprunts supplémentaires et il n'en est prévu aucun autre en 2019 et 2020. Ainsi **en 2020, notre encours de dette sera de 2.508 K€** (soit 680 €/hab. sur la base de 3.700 hab.) **contre 2.584 K€ en 2014** (soit 740 €/hab. sur la base de 3.500 hab.).
- **Analyse des actifs immobiliers de la Commune en vue de leur réorientation d'ici 2020 :** analyse de leur pertinence et de l'opportunité de leur éventuelle cession.

6. Budget principal 2018: le fonctionnement

Remarque : le budget 2018 présenté ci-dessous ne constitue encore qu'une proposition. En effet, les souhaits exprimés par les divers services communaux n'ont pas encore été synthétisés et les demandes d'investissements n'ont pas encore donné lieu à arbitrages. Il s'agit donc d'un budget « souhaitable » au regard des éléments du budget 2017 et des informations connues impactant le budget 2018.

En un mot, il s'agit bien d'une « orientation budgétaire » et non du projet définitif qui sera soumis au vote du Conseil Municipal.

a) Projection financière sur les recettes de fonctionnement

Le contexte économique national invite les collectivités à rester très prudentes dans l'estimation de leurs recettes. Il est raisonnable d'envisager une stagnation des ressources communales, en prenant comme hypothèse :

- La stabilité des taux d'imposition des contributions directes au niveau communal.
- Une légère augmentation des produits fiscaux par l'effet des bases (constructions nouvelles, changement de destination...).
- Une stabilité des dotations.

1) Les dotations

	2015	2016	2017	Prévision 2018
DGF	472 755 €	405 118 €	448 935	450 000
DNP	83 678 €	75 310 €	75 310	76 000
DSR	206 011 €	218 955 €	263 465	270 000

Les chiffres de 2015 et 2016 ne concernent que la commune d'Onzain

2) Les recettes fiscales

La revalorisation des bases fiscales inscrite dans le Projet de Loi de Finances 2018 a été fixée à + 1 %.

	2015	2016	2017	Prévision 2018
Impôts et taxes (en k€)	1 681	1 595	1 746	1 771

Les chiffres de 2015 et 2016 ne concernent que la commune d'Onzain

3) Les autres recettes

- Les produits de services : nous prévoyons une faible progression en 2018 puisque nous avons pris la décision de ne pas augmenter significativement nos tarifs.
- La taxe d'électricité : celle-ci ne devrait pas évoluer. Le taux étant déjà au plafond.

b) Projection financière sur les dépenses de fonctionnement

Compte tenu des éléments définis ci-dessus, nous devons continuer à ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement.

▪ Les dépenses de personnel

La maîtrise de l'évolution des charges de personnel est le facteur clef de l'équilibre de la section de fonctionnement du budget. La masse salariale progresse mécaniquement chaque année. (Pour mémoire, la Progression du Glissement Vieillesse Technicité était d'environ 2% en 2017 du fait de la revalorisation du point d'indice et surtout du dispositif PPCR pour les catégorie C).

En 2018, l'Etat a stoppé les nouvelles mesures du dispositif PPCR.

Par contre, une légère hausse est à prévoir du fait du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) mais aussi du recrutement d'un nouvel agent pour la délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité.

	2015	2016	2017	Prévision 2018
Charges de personnel et frais assimilés (en k€)	1 729	1 680	1 823	1 880

Les chiffres de 2015 et 2016 ne concernent que la commune d'Onzain, ceux de 2017 et 2018 concernent l'ensemble Onzain + Veuves

▪ **Les autres dépenses**

Les charges générales seront en hausse de 4% (non comprise la réfection de la piste cyclable pour 40 K€). Elles restent de bonne tenue puisqu'inférieures de 70 K€ par rapport aux prévisions budgétaires 2017.

Nous veillerons à maintenir le même niveau de qualité concernant les services obligatoires et essentiels rendus à la population.

	2015	2016	2017	Prévision 2018
Charges générales (en k€)	597	665	731	760
0Autres charges de gestion (en k€)	557	190	241	250
Total (en k€)	1 167	855	972	1 010

Les chiffres de 2015 et 2016 ne concernent que la commune d'Onzain, ceux de 2017 et 2018 concernent l'ensemble Onzain + Veuves

▪ **Les dépenses financières**

Elles seront en hausse par rapport à 2016, suite à l'emprunt réalisé pour les travaux de la Place (600 K€).

	2015	2016	2017	Prévision 2018
Charges financières (en k€)	108	64	105	110

Les chiffres de 2015 et 2016 ne concernent que la commune d'Onzain, ceux de 2017 et 2018 concernent l'ensemble Onzain + Veuves

7. Budget principal 2018 : l'investissement

Le volume d'investissements du Budget Principal 2018 se situe à **1.165 K€**, notamment lié à nos dépenses d'équipement qui s'élèveront à **900 K€**, se décomposant en :

- Salle de sport : 295 K€
- Reliquat Place : 15 K€
- Voierie Grand Rue Ouest : 85 K€
- Aménagements Sécurité : 75 K€
- Enf. réseaux Pontd'Ouchet : 100 K€
- Trottoirs Veuves : 60 K€
- Autres investissements : 270 K€

Nous aurons également à rembourser 230 K€ en capital sur les crédits en cours.

Les recettes s'élèveront pour leur part à 890 K€ dont 100 K€ d'emprunt supplémentaire, 180 K€ de subventions et 180 K€ de FCTVA.

Nous enregistrerons donc un déficit de notre budget d'investissements de 275 K€, mais, compte tenu de report de l'excédent 2017 (360 K€), nous terminerons 2018 avec un excédent de 85 K€.

8. Estimations 2019-2020

FONCTIONNEMENT 2018

	2016 R	2017 B	2017 R	2018 B	2019 P	2020 P
DEPENSES						
Charges générales	698	870	731	800	760	770
Charges de personnel	1 736	1 895	1 824	1 880	1 835	1 850
Autres charges gestion	235	247	241	250	250	250
Charges financières	66	115	105	110	130	140
Amortissements	366	387	395	400	410	420
Divers	277	22	23	30	30	30
Provision indemn. Comm		20	0			
Dépenses imprévues	0	72	0	549		
Virement INVEST.		20	0			
TOTAL DEPENSES	3 378	3 648	3 319	4 019	3 415	3 460
RECETTES						
Impôts et Taxes	1 686	1 732	1 771	1 785	1 790	1 800
Dotations, subv.,...	1 112	1 081	1 188	1 185	1 185	1 185
Produits des services	239	219	225	230	235	240
Autres produits gest.	66	71	80	80	85	90
Produits exceptionn.	273	32	68	30	30	30
Divers	170	118	171	130	130	130
TOTAL RECETTES	3 546	3 253	3 503	3 440	3 455	3 475
RESULTAT EXERCICE N	168	-395	184	-579	40	15
Report Résultat N-1	227	395	395	579	0	40
RESULTAT EXERCICE	395	0	579	0	40	55

INVESTISSEMENTS 2018

	2016 R	2017 B	2017 R	2018 B	2019 P	2020 P
DEPENSES						
Rembst emprunts	229	230	222	230	230	230
Investissements	868	1 641	1 528	900	550	350
<i>Salle de sport</i>				295		
<i>Place</i>				15		
<i>Voierie Place</i>				85		
<i>Sécurité</i>				75		
<i>Enf. Réseaux Pont d'Ouchet</i>				100		
<i>Trottoirs Veuves</i>				60		
<i>Autres investissements</i>				270		
Dépenses imprévues		163				
Divers	38	37	41	35	30	15
RAR		345	349			
TOTAL DEPENSES	1 135	2 416	2 140	1 165	810	595
RECETTES						
Excédent Fonct.	473	20				
Subventions	112	315	310	180	170	70
FC TVA	106	226	193	180	120	70
Emprunts	19	526	613	100		
Amortissements	366	387	395	400	410	420
Divers	216		45	30	30	30
Cessions d'actifs	52					
RAR + Prop. Nouv.		174	176			
TOTAL RECETTES	1 344	1 648	1 732	890	730	590
RESULTAT EXERCICE N	209	-768	-408	-275	-80	-5
Report Résultat N-1	559	768	768	360	85	5
RESULTAT EXERCICE	768	0	360	85	5	0

9. Endettement

Le montant de l'endettement doit être mis en rapport avec la capacité de la collectivité à y faire face. Malgré l'emprunt important fait en 2017, il est projeté, conformément à nos engagements, un endettement identique en fin de mandat qu'en début.

Compte tenu des orientations définies ci-dessus, l'endettement global de la commune devrait même avoir légèrement diminué en 2020 (- 76 K€).

MONTANT DE LA DETTE

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours	2 730	2 472	2 356	2 498	2 270	2 648	2 538	2 418
2014		112						
2015			369					
2016								
2017					607			
2018						100	95	90
2019								
2020								
TOTAL	2 730	2 584	2 725	2 498	2 877	2 748	2 633	2 508

